

PROJET D'ETABLISSEMENT



Projet adopté en Ca le 26 juin 2012

F:\redaction\GLOBAL.doc

PROJET D'ETABLISSEMENT

années 2012 - 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	0
I/ Etat des lieux - Diagnostic	3
Assurer la réussite de tous les élèves.....	3
Les causes extérieures au collège :	3
Les causes structurelles :	4
II/ Les Bâtiments	5
III/ Environnement.....	6
Secteur de recrutement :	6
Relations extérieures :	6
Scolaires :	6
Ecoles primaires	6
Lycées	6
Collèges.....	7
Municipalités :	7
Conservatoire de musique.....	7
Centre culturel Athanor.....	7
Jumelages	7
Prévention :	8
IV/ PRIORITES : LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFICULTE SCOLAIRE.....	9
Objectifs retenus :	9
IV/ PRIORITES : L'ORIENTATION.....	10
Objectifs retenus :	11
Programme d'actions :	11
IV/ PRIORITES : RENOVER L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES.....	12
Objectifs retenus :	12
Programme d'actions :	13
IV/ PRIORITES : L'OUVERTURE CULTURELLE	14
Éducation artistique.....	14
Objectifs retenus :	14
Éducation scientifique :	14
Objectifs retenus :	14
IV/ PRIORITES : L'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE.....	15

PROJET D'ETABLISSEMENT

années 2012 - 2015

Objectifs retenus :	15
Programme d'actions :	15
V/ PROJETS PEDAGOGIQUES	16
VI/ Les données chiffrées	17
POPULATION DU COLLEGE	17
Caractéristiques des élèves	17
REPERES A L'ENTREE EN SIXIEME.....	18
Origine scolaire des élèves présents en sixième	18
Palier II du S3C.....	18
REPERES EN FIN DE TROISIEME	19
Palier III du S3C.....	19
DNB	19
SUIVI DES ELEVES.....	20
Suivi de cohortes	20
Taux d'accès au niveau supérieur.....	20
Devenir après la troisième.....	21
DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT	
"Différencier ou remédier".....	A
"Surtout, ne pas faire d'erreurs !".....	B

I/ Etat des lieux - Diagnostic

L'ensemble des personnels du collège Jacques Brel répond à la mission qui revient à tous les établissements scolaires :

Assurer la réussite de tous les élèves

Le projet de l'établissement, pour la période 2012 - 2015, a donc cette réussite en finalité et doit en mesurer la hauteur alors que, depuis plusieurs années, nous constatons des contrastes importants entre nos élèves :

Les résultats au DNB et les réussites scolaires de certains, après le collège, sont remarquables alors que d'autres, à partir de la quatrième, manifestent un désintérêt pour le contenu plus abstrait des études et souhaitent entrer au plus vite dans la vie professionnelle.

A cela, plusieurs raisons :

Les causes extérieures au collège :

- Le marché de l'emploi et sa structure saisonnière font « la part belle aux activités qui ne demandent pas de qualifications pointues, aussi est-il difficile de convaincre les jeunes d'envisager de longues études pour lesquelles ils sont rarement motivés »¹

- Les références culturelles auxquelles font appel les programmes d'enseignement sont trop rarement celles des familles de nos élèves, qui subissent, encore trop souvent, l'éloignement « d'un finistère isolé »² par rapport à la Métropole Nantes/Saint-Nazaire.

- L'absence de mobilité qui pousse les élèves de troisième et leurs familles à demander le lycée - uniquement - général de Guérande, plutôt que de réfléchir à des voies d'orientation possibles dans les établissements de Saint-Nazaire et les formations technologiques, industrielles ou tertiaires.

D'autres explications de ce constat initial tiennent à l'accueil que nous assurons vis-à-vis des élèves de notre secteur :

- la part des élèves habitant Guérande est faible, et le partage de la ville en secteurs pour les deux collèges publics génère ce recrutement, dont le déséquilibre va augmenter avec l'évolution de l'offre immobilière, concentrée à l'ouest de la ville, hors du secteur du collège Jacques Brel.

- Les villes de Piriac et La Turballe, tournées vers les activités maritimes, voient leurs difficultés socio-économiques augmenter.

- Le collège privé, non soumis à la carte scolaire et bénéficiant de circuits de ramassage scolaires plus importants, garde une forte attraction dans la région.

- Enfin, les efforts faits pour que le collège soit un lieu d'écoute, attentif aux élèves et aux relations avec leurs parents, amènent également des inscriptions en cours de scolarité, notamment celles d'élèves ayant rencontré des difficultés relationnelles dans les établissements voisins.

Par contre l'image du collège, marquée par son passé d'établissement populaire (le CES des années 1970) et l'absence de contingentement à l'entrée en sixième, au prétexte d'options

¹ Projet d'établissement 2003-2006.

² S. Laurent - revue place publique n°19

PROJET D'ETABLISSEMENT années 2012 - 2015

originales continuent de faire fuir les familles consommatrices de système scolaire, souvent socialement favorisées.

Les causes structurelles :

- Les classes sont hétérogènes, totalement. Cela entraîne de grands écarts entre les élèves, qui ne poussent ni les meilleurs à se dépasser, ni les plus faibles à progresser vers un niveau qui leur semble inaccessible, et obligent les enseignants à différencier les contenus.
- La mise en place récente du Livret Personnel de Compétences a modifié la connaissance des élèves que nous avons, grâce aux liens établis avec les écoles primaires et aux transmissions des évaluations organisées depuis plusieurs années.
- 93 % des élèves sont demi-pensionnaires, souvent transportés par cars scolaires. Cela amène des temps de permanence importants, dans la journée, dès qu'un emploi du temps est perturbé. Cela empêche, à contrario, l'accompagnement personnalisé après la journée scolaire, tous les élèves reprenant leur transport, dans la demi-heure qui suit la fin de la journée. Cela nécessite, surtout, une grande présence et une attention constante vis-à-vis des élèves, quand il est nécessaire de les rappeler à leurs devoirs.

Cette vigilance et cette proximité qui reposent notamment sur les personnels de vie scolaire, le contact qui est établi, à chaque fois que nécessaire, avec les familles expliquent le climat serein de l'établissement et le nombre relativement faible des sanctions.

Ce projet d'établissement, qui matérialise l'action et les efforts constants de l'équipe éducative réaffirme la volonté d'**ouvrir les élèves à la culture** et, surtout, de voir chacun d'entre eux construire une **orientation prometteuse, à la sortie du collège**. Au-delà de la **réussite scolaire** de chaque élève, il traduit également les volontés communes de voir se transformer les adolescents qui nous sont confiés en futurs adultes **ouverts aux autres** et **capables de communiquer en plusieurs langues**, si besoin.

Il se veut fédérateur de la dynamique de l'équipe pédagogique dont les réflexions sur l'évaluation de compétences et sur la validation du Socle Commun, dont la volonté d'actions transversales se traduisent par des projets et des actions annuelles.

Il sera accompagné de la mesure du résultat de ces actions. Ces données, intégrées au rapport du chef d'établissement, seront présentées annuellement au Conseil d'Administration du collège.

PROJET D'ETABLISSEMENT

années 2012 - 2015

II/ Les Bâtiments

Construit en 1970, comme collège municipal, le collège Jacques Brel a été nationalisé un an plus tard et les bâtiments ont été transformés en 1989 :

- ajout du bâtiment C, avec un CDI
- création d'un espace de vie scolaire.

A l'issue de l'état des lieux fait par le cabinet COMPAS, en janvier 2006, à la demande du conseil général, le diagnostic était le suivant :

- « salles de sciences à rénover
- manque d'une salle en technologie pour la jauge 600
- manque de salles de travail enseignants, parloir. Etude insuffisante (utilisation de la salle de restauration)
- Préau jugé insuffisant
- Majorité d'élèves usagers des cars : besoins importants en locaux d'accompagnement à l'enseignement
- Etat du bâti : correct mais d'aspect vieillot : sols, peintures, façades.
- Verrières : défauts d'étanchéité ; manque protection solaire ; pas d'isolation thermique.».

On peut, depuis, constater que les travaux ont principalement concerné des réparations causées par la vétusté des locaux. Ces efforts, s'ils sont importants, ont souvent dû être faits dans l'urgence et n'apportent aucune amélioration visible à la vie des élèves et des personnels dans l'établissement.

L'amélioration du cadre de vie devra passer par

- La reprise de tout le système de chauffage, de façon à obtenir une possibilité de régulation.
- Une isolation des bâtiments, avec une priorité aux toitures de la cuisine et du réfectoire et une réflexion sur les systèmes d'ouverture et de fermeture des portes d'escaliers, pour éviter les courants d'air permanents.
- Une vérification de toutes les canalisations de façon à ce que des fuites d'eau intempêtes ne viennent pas grever le budget de l'établissement (2060 euros en 2010 et 3030 euros en 2011)

A ces conditions, il sera possible de dégager des marges de manœuvres financières, sur le budget de fonctionnement de l'établissement, pour en assurer les travaux d'entretien, de peinture et de remise en état nécessaires.

Ceci ne doit pas masquer la nécessité de faire évoluer les bâtiments

- Réfection de l'infirmerie et mise aux normes pour permettre l'accueil de personnes handicapées (prévue par le Conseil Général dans son budget 2012)
- Création d'une salle d'étude
- Remise à neuf des salles scientifiques : technologie, salles de physique et de SVT.
- Nouveaux cloisonnements de certaines salles pour supprimer les pièces ne permettant pas de contenir une classe entière.

III/ Environnement

Le collège s'intègre dans plusieurs réseaux. Si, géographiquement, les liens les plus prégnants se font avec les autres établissements scolaires du secteur et les municipalités où habitent nos élèves, les relations avec les autres EPLE du bassin de l'estuaire prennent de l'importance et permettent, entre autres, de coordonner les actions entre les établissements ou les formations au profit des enseignants.

Secteur de recrutement :

La sectorisation entre les deux collèges doit permettre de réguler les effectifs.

Cet objectif, pour être maintenu, doit tenir compte de l'évolution de la population dans les différents secteurs : les constructions neuves prévues peuvent déséquilibrer la répartition actuelle.

Cela demande vigilance, anticipation et échanges entre les différents partenaires : les projets de construction d'habitations dépendent des municipalités, la sectorisation des collèges est maintenant du ressort du Conseil Général alors que l'accueil des élèves, les enseignants et les structures adéquates sont de la responsabilité de l'Éducation Nationale. Il en va également de l'organisation des transports scolaires et, donc - in fine - de l'organisation de la journée des élèves.

Relations extérieures :

Scolaires :

Le collège est, pour les enfants qui y entrent et qui en sortent ensuite adolescents, un passage entre l'école primaire et la formation qu'ils choisissent ensuite. Il est donc nécessaire d'organiser notre travail avec les écoles primaires, en amont et les lycées, en aval, pour matérialiser la continuité du service public.

Ecoles primaires

Le travail avec les écoles primaires comprend trois dimensions complémentaires :

- La liaison pédagogique avec les écoles de secteur : Elle doit permettre de présenter le collège aux élèves de CM2, de leur faire pratiquer une activité en lien avec leur projet de classe et l'appui des enseignants du collège et de leur donner confiance, avant leur inscription.

- L'accueil des élèves, qui souhaitent entrer au collège l'année suivante : hors les écoles du secteur, le collège accueille également des enfants habitant le secteur et scolarisés dans d'autres établissements, notamment privés, ainsi que quelques cas dérogatoires, pour la section bilingue ou la Classe à Horaires Aménagés Musique.

- La transmission des dossiers scolaires : les maîtres de CM2 connaissent leurs élèves et donnent des informations, au travers des résultats des évaluations et du Livret Personnel de Compétences. Une réunion permettant de transmettre ces informations est instituée. Elle doit pouvoir encore être améliorée, sous l'impulsion conjointe de l'IEN et les échanges entre enseignants du premier et du second degré multipliés.

Lycées

Les échanges établis avec les lycées guérandais sont centrés sur les choix d'orientation des collégiens de troisième : mini-stages en LP, présentation des lycées aux parents d'élèves, par les proviseurs, portes ouvertes avec visites des collégiens.

Il reste à développer les échanges entre enseignants, pour faciliter la prise en charge des élèves dès leur entrée dans les lycées.

Collèges

Les deux collèges publics de Guérande offrent le même service. Il est important de maintenir le lien entre les deux établissements qui proposent des formations identiques et des options différentes qui ne doivent pas être prétexte à concurrence. Les habitudes de dialogue doivent être maintenues, pour permettre la complémentarité qui s'est établie, au bénéfice des enseignants en cas de service partagé et des élèves, qui ont une offre d'options plus large, ce qui doit rester la cause de demandes de dérogation s'équilibrant dans les deux sens.

Les entrées au collège, en cours de scolarité, sont en augmentation depuis quelques années. Cette tendance a ses limites dans la capacité d'accueil du collège, en fonction de la structure annuelle. Il est nécessaire de renforcer les contacts avec l'établissement quitté, là encore pour améliorer le suivi de la scolarité de ces élèves.

Municipalités :

Les élèves du collège étant, avant tout, les jeunes qui habitent les communes environnantes, il est nécessaire de coordonner nos actions pour que les offres faites aux adolescents soient complémentaires, en termes d'animation, d'ouverture culturelle ou de formation civique.

C'est cet objectif général qui sous-tend notamment les échanges avec les services des sports, de la culture ou de la jeunesse et permet d'élaborer une part des projets pédagogiques.

Conservatoire de musique

Bien entendu, la relation la plus constante est établie avec le conservatoire de musique, qui est le support de la CHAM. Le projet commun est d'offrir une formation musicale, en chant choral, la plus complète possible aux élèves volontaires. Les échanges coordonnés par l'enseignante en charge de la classe permettent de respecter les mêmes objectifs d'enseignement au collège et au conservatoire.

Centre culturel Athanor

Des partenariats sont engagés avec le centre culturel Athanor, notamment entre la médiathèque Samuel Beckett et le CDI du collège. Le projet commun est de développer les pratiques de lecture, de favoriser l'ouverture culturelle des adolescents et d'inciter les collégiens à fréquenter une médiathèque en dehors du temps scolaire.

Jumelages

La ville de Guérande est jumelée avec les villes³

- Allemande de DINKELSBÜHL
- Portugaise de CASTRO MARIM
- Galloise de DOLGELLAU
- Espagnole de ALMAGRO

Le jumelage avec Dinkelsbühl favorise depuis de nombreuses années les échanges entre les établissements scolaires. Cela permet d'envisager la découverte de la culture germanique et la pratique de la langue allemande pour nos élèves, à raison d'un échange biannuel.

De la même façon, les liens avec les autres villes jumelles pourraient servir de support à des échanges linguistiques, concrétisant notamment les acquis des élèves de la classe européenne.

³ http://www.ot-guerande.fr/villes_jumelees.html

PROJET D'ETABLISSEMENT années 2012 - 2015

Prévention :

La zone de recrutement des collégiens dépassant le cadre de la ville de Guérande, le collège suit avec attention les propositions du CISPD⁴ de Cap Atlantique. Les actions construites dans ce cadre sont des apports complémentaires à celles prévues dans le cadre du CESC⁵. Les échanges sont l'occasion de partenariats riches et variés que le collège doit cultiver et solliciter, en fonction de ses objectifs. Ces liens peuvent éviter des situations de crise et, également, favoriser leur résolution quand elles se présentent.

⁴ Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

⁵ voir [IV/ PRIORITES : L'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE](#)

IV/ PRIORITES : LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFICULTE SCOLAIRE

De nos élèves, nous attendons qu'ils se conforment à un modèle implicite de comportement scolaire et que cela leur permette une réussite qui peut être résumée par le triptyque

faire son travail à la maison (sous-entendu, montrer qu'il est fait et réussi)

obtenir le brevet des collèges (sous-entendu, être parmi les meilleurs élèves et avoir de bonnes notes)

être orienté en lycée (sous-entendu, réussir en seconde de détermination)

Il est simple de comptabiliser les élèves n'entrant pas dans cette norme et nous tentons de les rattraper en les exhortant à faire, à faire plus et en mettant en place à leur profit des heures de rattrapage, quel que soit le nom qu'on leur donne ...

Il serait sans doute plus profitable de comprendre, pour chaque individu en difficulté, quelles sont les sources de ses échecs, de ses blocages et de valider ses acquisitions, au fur et à mesure qu'elles se construisent.

S'il fallait, malgré tout, essayer de catégoriser les difficultés que rencontrent nos élèves, nous pourrions distinguer deux types prédominants :

les élèves qui entrent au collège avec des difficultés,

les élèves qui, au fur et à mesure de leur scolarité (et souvent en quatrième), ne fournissent plus les efforts attendus et s'effacent, espérant que l'enseignant les oublie ou s'agitent, espérant que l'heure de travail scolaire soit perdue et que leurs difficultés ne se creusent pas.

Objectifs retenus :

1. Donner de l'importance aux évaluations formatives, sans notation.
2. Les évaluations de compétences peuvent être repassées plusieurs fois, dans une limite de temps, jusqu'à ce qu'elles soient validées.
3. Organiser, pour les élèves de sixième, la mise en place de méthodes de travail.
4. Développer le travail en groupes hétérogènes, en classe.
5. Mettre en place les PPRE, au cycle central, en soutien dans le cours, avec les enseignants, en privilégiant la "différenciation proactive"⁶.

⁶ Voir le document d'accompagnement : "Différencier ou remédier"

IV/ PRIORITES : L'ORIENTATION

« Depuis les circulaires de 1996 sur l'éducation à l'orientation, divers dispositifs et initiatives ont été mis en place, ces dernières années, pour mieux accompagner les jeunes dans leur orientation :

- La charte académique pour les démarches éducatives en orientation (2002 et 2004);
- La séquence d'observation en milieu professionnel, organisée (2003) et généralisée au collège (2005) ;
- Les options et modules de découverte professionnelle 3 h et 6 h (2005).

Le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF), institué par la circulaire ministérielle du 11 juillet 2008 vise à donner sens et cohérence à l'ensemble de ces dispositifs. Il les inscrit dans un processus continu, collectif et cohérent, de la classe de 5e à la terminale, fondé sur une véritable pédagogie de l'orientation.

Sa mise en place est l'occasion de relancer une dynamique, en s'appuyant sur les nombreuses actions déjà existantes. Elle permet notamment :

- de mieux structurer ces actions, de les conforter dans les collèges et de les intensifier en lycées ;
- de renforcer la concertation et la complémentarité entre les acteurs, en identifiant le rôle de chacun ;
- de développer les partenariats, au sein du système éducatif et avec l'ensemble des milieux socio-économiques ;
- de permettre aux élèves de percevoir les articulations entre les actions du collège et celle du lycée.

Ce cadre de référence fixe les éléments généraux à prendre en compte pour la mise en oeuvre du parcours de découverte des métiers et des formations, en l'inscrivant dans une démarche éducative. »⁷

Après le collège, les élèves vont vers le lycée général et technologique, vers le lycée professionnel ou choisissent la voie de l'apprentissage.

Quelle que soit la direction retenue, cette décision représente un enjeu important car c'est le premier choix de cursus dans la scolarité obligatoire.

Il est donc important de permettre aux élèves et à leurs familles de prendre cette décision en connaissance et de dépasser des considérations « domestiques » qui poussent à choisir l'établissement le plus proche, plutôt que la formation en adéquation avec leurs motivations et leurs résultats scolaires.

Les actions mises en place pour atteindre ce but sont décrites dans le PDMF du collège, formalisé en 2010. Il coordonne les activités proposées aux élèves, pour préparer les choix d'orientation que nous tentons d'accompagner prioritairement en troisième.

⁷ Cadre de référence pour la mise en oeuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations : [OUVRIR LES HORIZONS - document académique de septembre 2009](#)

PROJET D'ETABLISSEMENT années 2012 - 2015

Objectifs retenus :

6. Développer la connaissance de métiers variés, pour permettre des choix réellement personnels.
7. Élargir les présentations des formations, notamment celles offertes en lycée professionnel.
8. Varier les rencontres proposées aux élèves, pour qu'ils se construisent une expérience réellement personnelle.
9. Mettre en place un « cahier de l'orientation », sous forme dématérialisée, pour que les élèves aient une trace du travail pluriannuel (Web-classeur ?)

Programme d'actions :

Il tend au programme défini dans le PDMF et les écarts doivent être mesurés annuellement.

IV/ PRIORITES : RENOVER L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Le projet de l'Académie de Nantes met en avant, dans sa quatrième priorité, le " plurilinguisme et l'ouverture internationale ".

Cela passe par l'application de principes qui guident le développement de la maîtrise des langues vivantes étrangères au collège :

Dans l'enseignement du second degré, en collège, prolonger l'apprentissage de la langue première en s'appuyant sur les acquis, dûment évalués, de l'enseignement reçu dans le premier degré ; encourager l'apprentissage d'une langue seconde dès la classe de sixième, dès lors qu'il s'agit de l'anglais (si l'apprentissage d'une autre langue que l'anglais a été choisi dans le premier degré) ou d'une langue dite "modime" (moins diffusée, moins enseignée) ;

Développer les sections européennes, en assurant la continuité entre collège et lycée, pour permettre à tout élève de suivre une partie de sa formation dans l'une des deux langues apprises au cours de la scolarité obligatoire.

...

Cette politique linguistique réclame une ouverture internationale résolue tant à l'échelle des établissements qu'à l'échelle académique. Cette ouverture repose, elle aussi, sur trois principes simples. À l'échelle locale, inscrite dans le projet d'école ou d'établissement, elle fonde la cohérence de l'enseignement des langues et lui donne sens (partenariats, échanges...). À l'échelle locale comme à l'échelle académique, elle s'efforce d'être en cohérence avec la politique internationale mise en oeuvre par les collectivités territoriales (communes à l'échelle locale, départements et Région à l'échelle académique).

L'action est largement engagée, depuis plusieurs années,

- le collège ayant mis en place
 - o une classe bilingue anglais-allemand, de la sixième à la troisième.
 - o Une classe européenne anglais, en quatrième et troisième.
- la continuité des enseignements avec les lycées se matérialisant par des demandes communes d'assistants en langues étrangères.
- L'appui sur les jumelages de la ville de Guérande est une réalité qui facilite les échanges avec le gymnasium de Dinkelsbühl et donne les bases d'un projet Comenius, avec le collège de Castro Marim au Portugal.

Objectifs retenus :

Les objectifs d'évaluation sont partagés en langue, également :

10. Donner de l'importance aux évaluations formatives, sans notation.
11. Les évaluations de compétences peuvent être repassées plusieurs fois, dans une limite de temps, jusqu'à ce qu'elles soient validées.

L'accent doit être mis sur la capacité des élèves à s'exprimer, à l'oral, en langue étrangère :

12. Organiser la mise en place d'habitudes de travail, favorisant les échanges entre élèves.

PROJET D'ETABLISSEMENT années 2012 - 2015

13. Favoriser l'évolution des pratiques en poursuivant l'effort fait sur le matériel.

Programme d'actions :

Il rejoint le programme défini dans le [contrat d'objectifs](#) de novembre 2010 .

IV/ PRIORITES : L'OUVERTURE CULTURELLE

La formation que les élèves reçoivent au collège dépasse l'acquisition des connaissances disciplinaires. Bien sûr, elle tend, pour tous, vers l'acquisition du palier III du Socle Commun⁸, dans toutes ses dimensions et, notamment pour les compétences 3 (**Éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique**) et 5 (**Culture humaniste**). Mais le collège Jacques Brel s'engage également dans une politique volontariste visant à ouvrir les élèves à la curiosité sur le monde.

Cela se traduit par une attention commune à l'

Éducation artistique

de façon à apporter aux élèves une sensibilité et des pratiques variées en réponse aux différentes expressions et sensibilités artistiques :

Objectifs retenus :

14. Offrir à tous les élèves une pratique des Activités Physiques Artistiques, dans le cadre des heures d'enseignement de l'EPS .
15. Offrir des occasions de pratiques volontaires plus développées : atelier théâtre, atelier danse, Association Sportive, CHAM.
16. Mettre en relation les enseignements des différentes disciplines, dans le cadre de l'HDA.

Éducation scientifique :

La compétence 3 du socle commun met en avant l'acquisition de connaissances et les capacités des élèves à développer leurs facultés de raisonnement argumenté.

Ces éléments, indispensables, demandent malgré tout une attention particulière pour ne pas céder devant deux difficultés :

- La mise en avant d'une forme de raisonnement ne développant qu'un mode de pensée convergente, privilégiant l'application de connaissances et inhibant les processus d'apprentissage qui s'appuient sur des démarches ouvertes de recherches de solutions.
- Les évaluations qui vérifient la capacité à utiliser des connaissances acquises précédemment et ne permettent pas, en cas d'échec, de repérer la différence entre les connaissances non acquises, les connaissances non fixées et l'incapacité à utiliser des connaissances pourtant apprises.

Ces obstacles, liés à des méthodes de travail que les élèves ne maîtrisent pas, les amènent trop souvent à un refus de s'investir⁹, quelle que soit la matière scientifique abordée.

Objectifs retenus :

17. Développer la capacité des élèves à rechercher des solutions variées.
18. Solliciter des formes de raisonnement diverses.
19. Favoriser les temps de confrontation d'avis et d'élaboration de synthèses, entre les élèves.

⁸ <http://eduscol.education.fr/pid23410/les-competences-socle-commun.html>

⁹ Voir le document d'accompagnement "[Surtout, ne pas faire d'erreurs !](#)"

IV/ PRIORITES : L'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté est l'instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue le projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé¹⁰.

Le CESC favorise le développement de projets transversaux, qui impliquent un travail en équipe au-delà des seuls personnels de santé, et qui mobilisent dans l'établissement les compétences spécifiques et complémentaires de chacun des personnels de direction, d'éducation, d'enseignement, d'orientation, sociaux, d'administration et Tos.

Les élèves, les parents d'élèves, les partenaires de proximité de l'établissement et l'ensemble des représentants locaux y sont associés.

Les objectifs prioritaires sont définis au niveaux national et académique puis déclinés au niveau de l'établissement après un diagnostic propre à celui-ci.

Objectifs retenus :

20. Faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie ;
21. Généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ;
22. Généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception et prévention des IST) ;
23. Repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser le cas échéant la prise en charge des élèves repérés, notamment des victimes ou des auteurs de harcèlement ;
24. Renforcer l'éducation et l'apprentissage au sens des responsabilités (formation aux premiers secours, sécurité routière, formation des délégués, internet, réseaux sociaux et téléphone portable).

Programme d'actions :

Ce programme est résumé en un tableau (deux pages) qui présente les volets santé et citoyenneté de l'année

¹⁰ [Circulaire n°2011-216 du 2-12-2011](#)

PROJET D'ETABLISSEMENT

années 2012 - 2015

VI/ PROJETS PEDAGOGIQUES

Les priorités que se donne le collège se traduisent en actions menées annuellement.

Parmi celles-ci, les projets de sortie construits par les enseignants sont de deux types :

- Sorties obligatoires : elles sont gratuites pour les élèves et strictement organisées dans les horaires scolaires.
- Sorties et voyages facultatifs : l'activité prévue dépasse l'horaire de la journée scolaire (notamment en cas de nuitées) et/ou une participation financière est demandée aux familles.

Pour que les actions soient réparties au mieux du calendrier et concernent toutes les classes de la façon la plus équitable possible, en limitant leur impact sur les heures d'enseignement, la mise en place des projets sera anticipée, par une réunion d'échange en mai-juin de l'année précédente et un calage du calendrier, le plus complet possible, au cours de la pré-rentrée.

Les limites que nous rencontrons sont donc d'ordre programmatique et financier :

- Programmatique : Il est difficile d'ajouter, au cours d'une année scolaire, trop de projets qui n'ont pas été anticipés. Cela désorganise, bien sûr, les séquences d'enseignement, mais aussi la vie scolaire.
- Financier : bien entendu, nous tendons vers la gratuité des actions organisées pour les élèves. Les sources de financement des projets sont donc le budget de l'établissement et les aides proposées par le Foyer Socio Éducatif et les subventions proposées par les municipalités.

Ces ressources doivent être utilisées en faisant attention de pouvoir financer ce qui se met en place en fin d'année civile, d'autant plus que cela correspond au premier trimestre d'une nouvelle année scolaire et que ne plus avoir de ressources serait dommageable aux enjeux de cohésion de classe, qui sont nos préoccupations de cette période scolaire.

C'est pour donner une unité à la gestion de ces actions que le CA du collège s'est doté d'une charte des voyages.

Les projets pédagogiques qui comportent des financements, s'ils sont un souci prégnant, restent malgré tout la « partie émergée de l'iceberg ». Il ne faut pas négliger les projets d'organisation plus modestes menés, heure après heure, par les enseignants devant leurs classes ou groupes d'élèves et qui font l'essentiel du dynamisme de l'établissement. Ce sont ces projets - dont les effets attendus doivent être évalués - qui composent les programmes d'actions des disciplines ou des classes et sont la mise en pratique concrète de ce projet d'établissement.

VI/ Les données chiffrées

Les données, notamment celles tirées des Indicateurs de Pilotage des Etablissements Secondaires (IPES) sont utilisables avec un décalage dans le temps lié à leur nécessaire compilation.

POPULATION DU COLLEGE

Caractéristiques des élèves

	EFF MOY	%FILLES	%PCS FA	%PCS FB	%PCS MY	%PCS DF	%PCS NR	%ETRANG
2004	429	47,8	16,6	15,6	29,8	38	NR	0,7
2005	396	49	17,7	14,6	30,8	35,1	1,8	0,8
2006	387	49,6	15	18,9	25,6	37,5	3,1	NR
2007	365	52,6	14,5	17,5	27,9	36,7	3,3	0
2008	367	55,3	14,7	16,6	26,4	40,1	2,2	0
2009	379	55,9	15,8	16,4	31,1	34,6	2,1	0
2010	387	50,4	18,3	15,2	33,6	30,5	2,3	0
2011	426							

compilation des tableaux TANx001 issus d'IPES

%PCS NR=%PCS non renseignées. Attention : jusqu' à la session 2004 (TAN4001) les PCS NR étaient incluses dans la catégorie défavorisée. Référence public + privé et France métropolitaine

REPERES A L'ENTREE EN SIXIEME

Origine scolaire des élèves présents en sixième

	2006					2007				
	% même étab.	% autre public	% autre privé	% total provenance	eff. total provenance	% même étab.	% autre public	% autre privé	% total provenance	eff. total provenance
CM2	0	100	88,9	89,4	93	0	100	100	97,2	70
6ème	100	0	11,1	10,6	11	100	0	0	2,8	2
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total	100	100	100	100	104	100	100	100	100	72
Eff. total	10	85	9	104		2	57	13	72	
	2008					2009				
	% même étab.	% autre public	% autre privé	% total provenance	eff. total provenance	% même étab.	% autre public	% autre privé	% total provenance	eff. total provenance
CM2		100	100	100	85		98,1	100	97,3	107
6ème	?	?	?	?	?		1,9	0	2,7	3
autres		0	0	0	0		0	0	0	0
total		100	100	100	85		100	100	100	110
Eff. total	0	77	8	85		1	104	5	110	
	2010					2011				
	% même étab.	% autre public	% autre privé	% total provenance	eff. total provenance	% même étab.	% autre public	% autre privé	% total provenance	eff. total provenance
CM2		100	88,9	97,1	99		98,9	95	97,3	108
6ème		0	11,1	2,9	3		1,1	5	2,7	3
autres		0	0	0	0		0	0	0	0
total		100	100	100	102		100	100	100	111
Eff. total	0	75	27	102		1	90	20	111	

compilation des tableaux TANx320 issus d'IPES

Palier II du S3C

	nb élèves	LDC renseignés		palier II acquis	
		nb	%	nb	%
6ème 1	28	22	78.6%	12	42.9%
6ème 2	28	22	78.6%	6	21.4%
6ème 3	28	26	92.9%	11	39.3%
6ème 4	28	25	89.3%	12	42.9%
TOTAL	112	95	84.8%	41	36.6%

suivi des dossiers à l'entrée au collège (S:\direction\indicateurs guérande\tableau de bord\validation du palier 2 entrée 2011.xls\bilan)

PROJET D'ETABLISSEMENT

années 2012 - 2015

REPERES EN FIN DE TROISIEME

Palier III du S3C

2011 : Pour la première année, la validation du palier 3 du socle commun était nécessaire pour obtenir le DNB :

81, 71% de nos élèves l'ont obtenue, soit 67 élèves.

65 de ces élèves ont obtenu le DNB

1 élève avait la moyenne mais se voit refusée à l'examen, le SCCC n'étant pas validé.

DNB

		Moyenne examen	Moyenne CCF	Moyenne générale	% de reçus
juin-10	collège J. BREL	10.16	13.01	12.30	82.47
	Département	11.79	13.13	12.90	89.99
	Ecart	-1.63	-0.12	-0.60	-7.52
juin-11	collège J. BREL	10.92	13.36	12.67	79.30
	Département	11.68	13.16	12.78	88.10
	Ecart	-0.76	0.20	-0.11	-8.80

2010

ADMIS	80			
MENTION	TB	B	AB	Sans
	8	11	28	33
REFUSES	17			
ABSENTS	2			
TOTAL	99			

% ADMIS	80.8%			
% MENTION	TB	B	AB	Sans
	8.1%	11.1%	28.3%	33.3%
% REFUSES	17.2%			
% ABSENTS	2.0%			

2011

ADMIS	65			
MENTION	TB	B	AB	Sans
	8	17	17	23
REFUSES	17			
ABSENTS	0			
TOTAL	82			

% ADMIS	79.3%			
% MENTION	TB	B	AB	Sans
	9.8%	20.7%	20.7%	28.0%
% REFUSES	20.7%			
% ABSENTS	0.0%			

SUIVI DES ELEVES

Suivi de cohortes

Un suivi de cohorte complet nécessite au moins 5 ans : élèves entrés en 6^{ème} à une année (N), mettant 4 ans pour effectuer leur scolarité au collège (N+4) et même une année de plus pour ceux qui doubleraient.

Ce suivi, commencé en 2008, sera communicable à partir de 2013. Il est bien sûr en chantier perpétuel, puisqu'il suit les élèves, cohortes après cohortes. Il peut être regardé, sans pouvoir en tirer d'analyse, sur le fichier : « tableau de bord cohorte.xls »

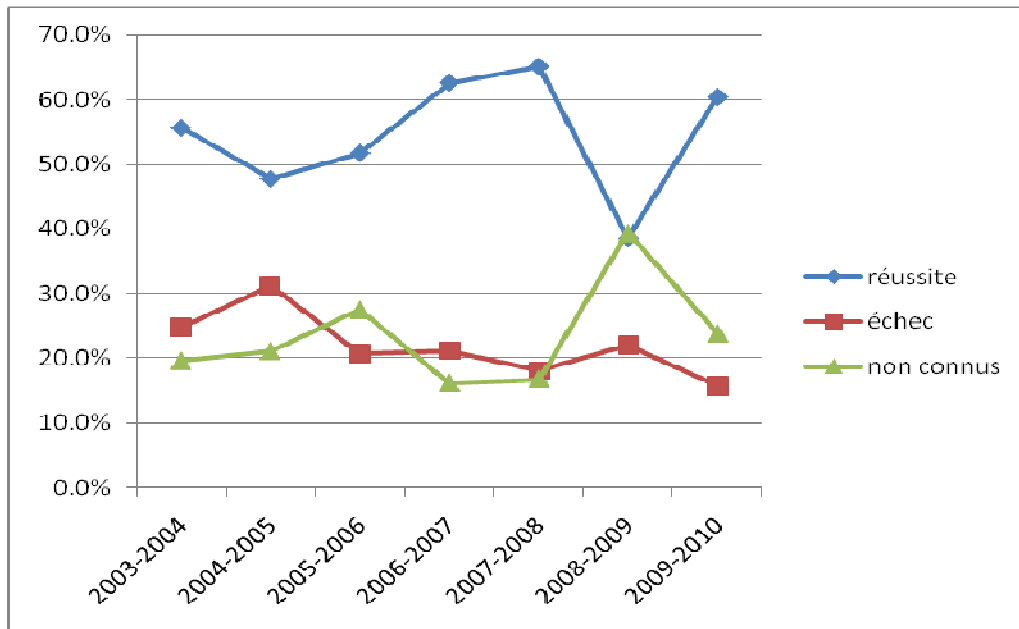
Taux d'accès au niveau supérieur

	2010					2011				
	6 ^{ème} >3 ^{èmes}	3 ^{ème} s>2 ⁿ de GT	3 ^{ème} s>2 ⁿ de pro	3 ^{ème} s>CAP	3 ^{èmes} >2 ⁿ des (CAP+pro+GT)	6 ^{ème} >3 ^{èmes}	3 ^{ème} s>2 ⁿ de GT	3 ^{ème} s>2 ⁿ de pro	3 ^{ème} s>CAP	3 ^{èmes} >2 ⁿ des (CAP+pro+GT)
TAUX BRUT	82	56,1	18,4	5,1	80,8	84	68	16	7	91
TAUX ATTENDU/ACAD.	75,9	58,3	20,9	2,5	83,8	76	62	18	2	83
TAUX ATTENDU/FRANCE	75,7	60,9	22,1	4,1	89,2	77	64	20	4	88
INDICE COMPARAISON ACAD.	108,1	96,2	87,9	203,4	96,5	110	109	89	309	110
INDICE COMPARAISON FRANCE	108,4	92,2	83,2	124,3	90,6	109	105	80	206	104

compilation des tableaux TANx353 issus d'IPES

Référence académie : public + privé; Référence France : établissements publics + privés & métropole

Devenir après la troisième



Orientations des élèves scolarisés en établissements publics, un an après leur sortie. (détails dans : tableau de bord devenir des élèves.xls)

Documents d'accompagnement

"Différencier ou remédier"

**extrait de : La remédiation scolaire, une politique du sparadrapp, décembre 2011
CGé ChanGements pour l'Égalité (mouvement sociopédagogique – Wallonie)**

Pierre SMETS

La remédiation scolaire se distingue de la différenciation. De manière très synthétique, nous pourrions avancer que la différenciation est au cœur de l'acte d'enseigner alors que la remédiation représente un remède pour faire face aux difficultés d'apprentissage rencontrées par certains élèves. Bien que le raccourci soit facile et fasse fi de plusieurs autres facteurs, on peut prétendre que si la différenciation était bien pensée et réellement appliquée dans les classes, la remédiation n'aurait pas lieu d'être ; ceci à l'exception de quelques situations particulières liées à des événements précis de la vie de l'apprenant tel qu'un congé de maladie prolongé par exemple.

Il n'est pas anodin de relever que le législateur ait explicitement prévu dans le décret Missions¹ (1997) de mettre en place des activités de différenciation alors que la remédiation n'est pas évoquée. Cette dernière est encore trop souvent la réponse apportée par l'École face aux élèves qui « ne s'en sortent pas ». Il s'agit alors d'externaliser le problème en l'évacuant hors de la classe. Cette option est aussi largement soutenue autant par les parents que par les associations et sociétés qui en font leur « fonds de commerce ». De plus, la différenciation demande d'interroger directement les pratiques de l'enseignant alors que la remédiation interroge indirectement les pratiques pointées comme déficientes de l'apprenant.

La différenciation représente des moments au cœur des dispositifs didactiques.

Cela nécessite de reconnaître les différences individuelles et de partiellement s'y adapter. Cela signifie encore que, si l'enseignant veut aider les élèves à apprendre et/ou à réussir, il doit commencer là où ils sont dans leurs apprentissages ; il doit accepter que tous les élèves ne procèdent pas tous de la même manière ; il doit accepter que tous les élèves n'aient pas tous les mêmes contraintes et le même matériel ; il doit accepter que tous les élèves ne fassent pas tous la même activité au même moment...et pas la même quantité de travail... y compris dans l'évaluation et accepter enfin que la relation maître-élève ne se fasse pas constamment selon la même organisation. Mais au contraire, il doit constamment alterner le travail individuel, le travail collectif, le travail en sous-groupes. Il doit en plus penser à une variété de dispositifs et d'outils référents. Ajoutons que la différenciation n'est ni un enseignement spécialisé généralisé, ni un plan d'éducation individualisé.

Tout en reconnaissant que cette brève description de la différenciation n'est pas facile dans sa mise en œuvre, on est loin de la remédiation classique. Il existe une différenciation réactive (quand les difficultés sont là) et une différenciation proactive (pour prévenir les difficultés). Mais il s'agit avant tout d'un parti pris pédagogique : tout le monde n'apprend pas de la même façon et il faut tenir compte de cette différence dans la préparation des activités. Voilà bien une conception qui bouscule et qui demande un autre regard sur l'enseignement.

¹ "Une démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage des élèves (décret Missions art. 5, par 2 ou encore "Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée."(article 15)

Documents d'accompagnement

extrait de

"Surtout, ne pas faire d'erreurs !"

**Cahiers pédagogiques n°494, janvier 2012,
Dossier L'ERREUR POUR APPRENDRE**

QUEL ETAT D'ESPRIT ?

L'erreur, dans le système éducatif actuel, n'est pas perçue comme une étape dans un processus d'apprentissage, mais comme un jugement sur les capacités d'un élève.

Dans son livre *Mindset. The new Psychology of Success*, Carol S. Dweck, psychologue de Stanford, présente cette expérience : à la question « quand vous sentez-vous intelligent ? », une partie des personnes interrogées répond « lorsque je ne fais aucune erreur » ; d'autres, « lorsque je peux faire quelque chose que je ne pouvais pas faire avant ». Pour comprendre ces deux perceptions de l'intelligence et de l'erreur, Carol S. Dweck distingue deux états d'esprit (*mindset*).

Le "*fixed mindset*" : croire que les capacités et les talents sont innés, identiques tout au long de la vie, quoique l'on fasse. L'objectif de ces personnes est d'éviter des situations qui révéleraient leurs points faibles et de privilégier toute situation mettant en avant leurs points forts. Dans cet état d'esprit, l'erreur, et l'échec qui en résulte, font peur puisqu'ils révèlent un point faible et donc, dévalorisent la personne.

Le "*growth mindset*" : croire que les capacités et les talents peuvent être travaillés, cultivés et développés. L'erreur et l'échec ne font pas peur. En aucun cas ils ne nous définissent, ils nous indiquent ce sur quoi nous devons travailler, les points que nous devons améliorer. Ici, nul besoin de se comparer constamment aux autres : on apprend pour soi. On progresse pour soi. Et c'est de cette manière qu'on atteint des sommets :

Michaël Jordan, par exemple, ou John Wooden (coach très célèbre de basket universitaire), ont évolué avec succès dans cet état d'esprit.

Ceux qui répondent qu'ils se sentent intelligents lorsqu'ils ne font aucune erreur sont donc dans le premier état d'esprit, le "*fixed mindset*" : ce n'est que lorsqu'il n'y a pas d'erreur que l'on prouve ses capacités.

Inversement, ceux qui répondent qu'ils se sentent intelligents lorsqu'ils progressent perçoivent l'erreur comme une étape, qui permet de progresser.

D'UNE ACTION A UN ETAT

Le problème est que tout se passe comme si notre système éducatif amenait les élèves dans un état d'esprit où les compétences sont fixées une fois pour toutes. Une erreur sur un point précis (une équation mathématique, une faute d'orthographe, la confusion entre deux dates, l'oubli du nom d'une capitale, etc.) sera inférée aux compétences de l'élève. C'est un des aspects de la pédagogie par compétences : des erreurs de lecture d'une carte mettront l'élève en échec sur la compétence " lecture de cartes ". Dans la tête de l'élève, il sera nul en lecture de cartes. D'une action (« j'ai raté quelque chose, fait une erreur, échoué à un exercice ») on passe à un état (« je suis nul, lent, idiot »). Les élèves sont d'autant plus vulnérables à cette forme d'essentialisme que, adolescents, « ils sont toujours à la recherche de ce qu'ils sont, et par là, profondément concernés dans leur être par ce qu'ils font » (Pierre Bourdieu, *Les héritiers*).

Et nous, enseignants, tendons à juger, à partir de cet ensemble de compétences, de l'intelligence, de la maturité, du niveau de l'élève.

LA GRÂCE ET LE DON

Par cette « idéologie charismatique » qui valorise la « grâce » et le « don », le système scolaire valorise celles et ceux qui semblent y arriver sans effort, image romantique du travail intellectuel « comme création libre et inspirée » (Bourdieu). On cultive ce mythe de l'élève au talent inné, pour qui « c'est facile ». L'erreur est honteuse, révélant l'absence de talent inné. L'erreur est signe de labeur, d'effort, de ce qu'on acquiert laborieusement. Et on renforce cet état d'esprit, décrit par Carol S. Dweck, où les capacités sont, en quelque sorte, innées et fixées une fois pour toutes.

De là découle tout un ensemble de stratégies de la part des élèves. Des stratégies qui visent à éviter toute situation de dévalorisation à cause d'une erreur :

- L'élève peut tenter d'éviter les situations où il y a des choses « à faire », des questions auxquelles répondre, des problèmes à résoudre. Une situation de cours magistral est parfois plus confortable, puisque l'élève n'est pas jugé. Personne n'aime les évaluations, parce que sous la forme actuelle, ces interrogations, contrôles, bilans, examens ne sont pas perçus comme des étapes pour s'améliorer, mais comme des jugements sur nos capacités. Professeurs, conseillers pédagogiques et pédagogues débattent sur le poids du formatif et du certificatif, sans se rendre compte que, du point de vue de l'élève, toute situation de travail scolaire est certificative en ceci qu'elle certifie, au moins informellement, de la possession ou non d'un ensemble de capacités scolaires.

- L'élève peut préférer les cours où ses productions ne sont pas mises en commun.

Si l'erreur est perçue comme révélatrice d'une déficience, l'élève préférera que ça reste entre lui et le professeur et que l'ensemble de la classe ne soit pas au courant. Cela montre à quel point l'erreur est loin d'être perçue comme quelque chose de constructif. Si elle était perçue comme la possibilité de recevoir un feed-back sur son travail, et donc comme une opportunité de corriger ses erreurs et de progresser, l'élève préférerait profiter du feed-back du plus grand nombre de personnes.

- Autre exemple classique : anticiper l'erreur en n'étudiant pas. Il est plus facile d'échouer si on se dit qu'on n'a pas étudié. Cela permet d'avantage de protéger l'amour-propre ou l'estime de soi que si on a échoué en faisant de son mieux. Je classerais aussi ici les élèves qui préfèrent produire moins (dans une rédaction, une dissertation ou tout autre document écrit), afin de faire moins de fautes d'orthographe. Mieux vaut se dire que l'on a perdu des points parce que l'on n'a pas le bon nombre de pages, de lignes, de mots (dans un retournement symbolique, l'élève relativise en se disant qu'il a été trop concis, trop synthétique par rapport à ce que demandait l'enseignant), plutôt que de faire l'effort d'écrire ce que demandait la consigne et de perdre tous ses points sur des fautes d'orthographe qui, parce qu'elles touchent au langage, sont bien souvent perçues comme marques d'un niveau culturel tout entier.

MIEUX VAUT TRICHER !

- Et enfin, le classique des classiques : la tricherie ! Comme tout l'enjeu est de ne pas faire d'erreur, mieux vaut réussir en trichant que d'essayer et rater. C'est en soi révélateur de la manière dont l'erreur est perçue par l'élève. Loin d'être constructive, d'être une étape dans un processus d'apprentissage, l'erreur va sanctionner (dans le double sens de consacrer et punir) un manque de talents, de capacités. Par conséquent, du point de vue de l'élève, tout ce qui importe, c'est d'« avoir ses points », au final, de ne pas être en échec, « qu'il n'y ait pas trop de rouge sur sa feuille » et ce, quels que soient les moyens utilisés pour y arriver. Et comme l'idéologie charismatique « *impute à la personne, à ses dons naturels ou à ses mérites, la responsabilité entière de son destin social* » (Pierre Bourdieu, *La distinction*), l'élève qui s'est fait avoir en trichant est renvoyé à la double responsabilité de son échec scolaire : élève sans talent et sanctionné pour tricherie.

Yves PATTE

Enseignant en travail social dans l'enseignement secondaire technique en Belgique